

Compte rendu de la réunion du Bureau du 28 juin 2019

Étaient présents:

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : M. Guy MOREAU

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : M. François BON

Au titre des communes : M. Jean-Pierre SERVANT, M. Marc THEBAULT, Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI : M. Yann HELARY

Au titre des chambres d'agriculture : M. Xavier GARREAU

Étaient représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : M. Maxence DE RUGY

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : Mme Catherine DESPREZ, M. Stéphane VILLAIN

Au titre des communes : M. Joël BLUTEAU

Au titre des EPCI : M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, Mme Catherine DESPREZ, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN

I - Conseil scientifique et prospectif : intervention de Patrick STEYAERT, Président

Patrick STEYAERT, Président du Conseil Scientifique et Prospectif (CSP), rappelle que le CSP a été créé en janvier 2017, lequel est un organe consultatif statutaire composé de 14 experts nommés par le Président du Parc pour une durée de 5 ans. Le CSP est un outil de réflexion et d'échange pluridisciplinaire au service des élus et/ou des services. Il peut émettre des recommandations en matière environnementale, architecturale, de patrimoine, de tourisme, de paysage, mais également de gouvernance... le Conseil scientifique se positionne comme un défenseur du Parc.

Les principales thématiques de travail du CSP en 2017/2018 ont été axées sur les acteurs de gestion de l'eau, la protection à la mer face au réchauffement climatique, le plan paysage (méthodologie et objectifs), les actions du PNR et la gouvernance, l'observatoire du patrimoine naturel (OPN) et le SIG (production de la connaissance et valorisation).

L'intervention à venir du CSP sera axée sur les modalités d'intervention du PNR et ses actions emblématiques, de travailler sur la nécessité d'associer les habitants notamment s'agissant de la question de l'eau, bien que ce sujet ne soit pas de la compétence du Parc, de montrer l'exemplarité de la démarche paysage.

Bilan 2017/2018 : s'agissant des modalités de gouvernance du Parc, Patrick STEYAERT souligne :

- la faible mobilisation des élus des collectivités locales (ils sont plus des « clients » que des acteurs du Parc), ils ne participent pas à l'élaboration de la véritable stratégie ;
- que les actions, issues de la Charte et mises en œuvre par le Parc, sont conditionnées par la mécanique du programme d'actions et des financements extérieurs ;
- que l'évaluation de l'activité est indispensable afin de permettre des recommandations d'amélioration ;
- que le stockage de données se fait au gré des actions, faisant apparaître l'absence d'une politique structurée des connaissances au niveau du Parc.

Aujourd'hui, après 2 années de fonctionnement, **Patrick STEYAERT sollicite le Bureau pour recueillir ses attentes / besoins** et précise que le CSP pourra se nourrir de cet échange pour poursuivre son évaluation et proposer des correctifs, des améliorations et des compléments.

Marc THEBAULT apprécie la rigueur scientifique et le pragmatisme de l'approche mais souhaite souligner la philosophie des acteurs du Marais, la particularité de la structure et le découpage administratif qui sont des vecteurs de la complexité de la gestion, auxquels s'ajoute la dimension historique du Parc qui a été assez mouvementée. Le Parc a failli disparaître de nombreuses fois mais a tenu grâce à la ténacité des élus et des équipes en place.

Catherine TROMAS partage le point de vue de Patrick STEYAERT et souhaite également entendre le Bureau. Elle précise, par ailleurs, qu'elle souhaite un travail prospectif pluri thématique. Le CSP regroupe des professionnels de tous les horizons « compromis nature / homme / environnement / économie », dont l'objectif est de faire en sorte d'avoir tous une même appropriation du territoire, une connaissance commune pour travailler ensemble.

Guy MOREAU évoque le fait que, quand on parle du Marais Poitevin, il y a beaucoup de structures et un problème d'identification de « qui fait quoi ». Axe d'amélioration se pose donc s'agissant de la gouvernance. Un volet communication est à apporter auprès du citoyen pour comprendre ce que fait le Parc.

La Région, très axée sur l'évaluation des politiques, prône la mise en place d'une action d'évaluation dès la fin de l'action.

Guy MOREAU salue également la simplicité de la présentation de Patrick STEYAERT et son regard croisé « environnement, économie... ». Il souligne le besoin de transparence pour le Parc et d'objectifs, la nécessité d'avoir une politique de communication offensive car la désinformation gêne beaucoup.

Yann HELARY remercie Patrick STEYAERT et Catherine TROMAS pour le travail et la simplification de la présentation. Il précise que le Parc est dans sa 3ème phase historique « perte du Label, reconquête du Label et Charte » et aujourd'hui le Parc se pose avec le CSP et l'évaluation.

Marc THEBAULT ajoute que le Marais est aussi celui des hommes.

Patrick STEYAERT demande si un travail particulier est attendu sur la question historique ?

Yann HELARY précise que le Parc dispose de beaucoup d'archives qui permettent de témoigner de l'évolution du Parc. Il serait donc intéressant que le CSP se penche là-dessus, à titre exemple, le Parc est à l'origine du « réveil des communaux, transhumance... ». Le financement d'un livre pourrait être intéressant au regard de l'importance de cette collecte historique.

Patrick STEYAERT reformule « le Parc comme objet d'étude en termes d'Histoire ? », soit un travail de recherche et de valorisation des données qui retrace l'histoire du Parc ?

Patrick STEYAERT précise aux élus que le CSP peut apporter des éléments sur des points particuliers comme, par exemple, sur la question des réserves de substitution, du paysage sur la Venise verte, les questions institutionnelles : le Parc médiateur ou porte-parole de la nature... Le CSP peut apporter des conseils sur les pratiques, les choix à opérer.

Sur la question du Parc médiateur, le CSP peut apporter des conseils dans un contexte institutionnel inextricable, le Marais poitevin est aussi un terrain de jeu pour les institutionnels, le Parc essaie de faire bouger les lignes mais cela n'est pas facile.

Sur la question de la communication, le CSP peut aider à repérer les activités intéressantes, cas de l'eau, question centrale dont le Parc ne peut actuellement se saisir.

Yann HELARY répond que le Parc est, avant tout, l'émanation des communes. Elles chargent le Parc de certaines compétences pour lesquelles elles n'ont ni les moyens, ni les compétences... Les décisionnaires sont les communes. Les Institutionnels ont intérêt à avoir un Parc car ils ne peuvent assurer les compétences portées par le Parc. Là est toute la complexité.

Le Parc médiateur implique la nécessité d'une organisation du territoire qui soit partagée mais qui est, aujourd'hui, très peu visible de l'extérieur.

François BON souligne que les communes sont sous représentées au sein du Bureau en raison d'un nombre de voix très inférieur à celui des Régions et des Départements.

Patrick STEYAERT précise que l'association des communes est un véritable enjeu pour le Parc afin de construire un projet partagé de territoire et de développer la communication.

François BON souligne que le Parc met en œuvre des outils qui facilite le rôle des élus locaux mais que cela ne fonctionne souvent que dans un sens.

Patrick STEYAERT précise que le CSP peut aider dans la démarche d'accompagnement.

Pierre-Guy PERRIER remercie pour la richesse des échanges et les nombreuses questions soulevées. Il précise qu'un travail sur la communication est déjà engagé mais sous l'angle de la notoriété. Il constate que les communes considèrent le Parc davantage comme un bureau d'études que comme un conseiller. Il souhaite, par ailleurs, que le Parc soit un incitateur de partage et d'échange, démarche vitale pour le territoire (ex : show scientifique).

Pierre-Guy PERRIER sollicite un travail auprès du CSP s'agissant de la dépoldérisation abordée dans les shows scientifiques. Est-ce le rôle du Parc de porter ce genre de sujet ?

Patrick STEYAERT estime que le rôle des membres du CSP est de partager la connaissance scientifique dont ils disposent mais pas d'influencer les décisions des élus et des citoyens.

II - Ajout d'une délibération à l'ordre du jour du Bureau

Le Président sollicite l'accord du Bureau pour ajouter, à l'ordre du jour, une délibération relative « à la prise en charge des frais d'avocat suite aux paroles outrageantes prononcées à son égard lors d'une réunion de travail en Préfecture de Niort le 12 décembre 2018 ». Il reçoit un accord unanime du Bureau.

III - Procès-verbal de la réunion de Bureau du 3 mai 2019

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 3 mai 2019 est adopté.

IV – Délibération

Moyens généraux

- Election d'un nouveau rapporteur au budget

Pierre-Guy PERRIER rappelle, que lors d'un précédent Bureau, Jean-Claude RICHARD a sollicité la possibilité d'être déchargé de sa fonction de rapporteur du budget. Dans ce cadre, il invite les membres qui le souhaitent à présenter leur candidature, puis à procéder au vote.

Jean-Pierre SERVANT ayant proposé sa candidature, et après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité, de l'élire rapporteur du budget du Parc.

Jean-Pierre SERVANT indique aux membres du Bureau qu'il commencera son mandat par une recherche de simplification de la présentation du budget pour en faciliter sa compréhension.

- Convention de réalisation et contrôle des dossiers CNRACL : avenant 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2015, sur proposition du Président du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Vienne, le Parc du Marais poitevin a conclu une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL (affiliation, dossier retraite, droit à l'information, validation de services...), pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Après une première prorogation pour l'année 2018, le Centre de gestion de la Vienne propose un nouvel avenant de la convention pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 prorogeant la convention de réalisation des dossiers CNRACL jusqu'au 31 décembre 2019.

Adaptation au changement climatique et transition énergétique

- Colloque La Rochelle - plan de financement

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'Université de La Rochelle, en partenariat avec le Forum des Marais Atlantiques, Rivages de France et la Communauté d'agglomération de La Rochelle, organisent pour la deuxième année consécutive un colloque scientifique dédié au changement climatique et à l'impact sur notre littoral.

Fort du succès du premier colloque et de l'intérêt manifeste du public sur ces thématiques, cet événement devient le rendez-vous des connaissances scientifiques en la matière.

En 2019, le colloque abordera les risques d'adaptation en zone côtière dans le contexte de changement climatique et de pression anthropique croissante. Le laboratoire LIENSs de l'Université de La Rochelle se penche sur ces questions à travers son projet EcoNat et l'axe de gestion intégrée des zones littorales et portuaires.

Le Président laisse la parole à Yann HELARY.

Ce projet, non prévu au budget 2019, fera l'objet d'une inscription dans le cadre d'une décision modificative à la prochaine Assemblée générale d'octobre.

Les coût et plan de financement de l'événement sont les suivants :

Budget Prévisionnel	
JOURNEE	en €
Animation Colloque	4 000
Communication colloque	11 000
Coordination PNR	10 000
Logistique (accueil, technique)	23 000
Sous-Total	48 000

SOIREE	en €
Animation Show	8 000
Communication show	7 000
Coordination PNR	5 000
Logistique (accueil, technique)	2 000
Sous-Total	22000

Total	70 000
--------------	---------------

Plan de financement		
Financeurs	Montants confirmés en €	Sollicitations en attente de retour en €
CDA La Rochelle Encan	5 000	
CDA La Rochelle	5 000	
Agence de l'Eau Loire Bretagne		16 500
Ville La Rochelle		5 000
Département 17		10 000
Région Nouvelle Aquitaine		10 000
Région Pays de Loire		10 000
PNR Life		15 000
Mécénat (en cours de recherche)	?	?
Total	10 000	66 500

Yann HELARY salue, par ailleurs, le succès du show organisé à Niort, la veille de ce Bureau, qui a réuni plus de 560 personnes. Ce type d'événement est un vecteur de communication essentiel pour le Parc. Le colloque de La Rochelle sera étoffé par l'inauguration de l'exposition « Climat-Océan » qui se déroulera dans le même temps.

Yann HELARY précise que pour 2020, il serait intéressant d'associer l'éducation nationale.

Catherine TROMAS rappelle de la nécessité de se caler sur l'année scolaire pour 2020.

Marc THEBAULT précise que ce type d'événement doit être ramené aux communes.

Jean-Pierre SERVANT émet le souhait qu'un tel événement soit organisé sur le territoire Aunis Atlantique.

Pierre-Guy PERRIER précise que le Parc travaille actuellement sur la communication pour être plus visible notamment par la mise en œuvre d'événement de ce type et précise la nécessité de mettre en place des actions emblématiques telles que les échanges à l'International (ex : délégation en Moldavie, export de la vision PNR en Roumanie).

Le Président indique, par ailleurs, que le prochain « show scientifique » aura lieu le 11 octobre à Luçon.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de valider le plan de financement tel que présenté, le principe de réaffectation de fonds de fiches actions 2019, de préparer les modifications budgétaires en ce sens et de signer les différentes conventions de partenariat nécessaires à la mise en œuvre du colloque.

- Convention de partenariat 2019-2023 avec la Société DARVA

Pierre-Guy PERRIER explique que la société DARVA souhaite contribuer financièrement à hauteur de 3.500€ par an jusqu'en 2023, dans les programmes d'actions élaborés par le Parc. En 2019, DARVA se propose d'être partenaire de l'édition du livre « Hé... La mer monte », compilation des présentations faites au colloque sur le climat en novembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat proposée par la Société DARVA.

- Réalisation du livre « Hé... la mer monte » : convention de coédition et de partenariats

Suite au succès du show scientifique « Hé... la mer monte ! », organisé dans le cadre du colloque « Adaptation des marais littoraux au changement climatique » qui s'est déroulé à La Rochelle le 27 novembre 2018, le Parc naturel régional du Marais poitevin, accompagné de l'Université de La Rochelle et du laboratoire LIENSs, ont initié l'opportunité de production d'un livre, comme un nouveau vecteur de diffusion plus large auprès du grand public.

Le projet de livre sera coédité avec « Plume de Carotte », éditeur spécialisé dans la médiation, la valorisation scientifique et l'éducation à l'environnement, lequel assurera le suivi éditorial, la conception et la diffusion nationale du livre précité.

Coût et plan de financement du projet de livre :

LIVRE	HE... LA MER MONTE !	FRAIS PRÉVISIONNELS en € TTC
	Tirage	4000 ex
PLUME DE CAROTTES	Frais de conception :	10 968
	Suivi de projet	2 160
	Suivi éditorial	2 784
	Créa graphique	1 440
	Maquette	2 784
	Correcteur	300
	Photogravure	120
	Frais de suivi de fabrication + BAT	1 380
	PNR	Frais de fabrication / Impression
Droits d'auteurs (avances)		3 000
Coordination PNR		5 800
	TOTAL FRAIS D'INVESTISSEMENT	26 520

PLAN de FINANCEMENT	en €
Plumes de carottes	10 968
PNR (FA ANIM CULT. 2018-376)	8 052
DARVA	3 500
CAUE 17	2 000
Forum des Marais Atlantiques	2 000
TOTAL	26 520

Il convient, par ailleurs, de souligner que le Parc percevra 50 % des recettes issues des ventes du livre.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à signer la convention de coédition avec les Editions Plume de Carotte, ainsi que les conventions de participation financière avec le CAUE 17 et le Forum des Marais Atlantiques.

Agriculture et Environnement

- Convention de partenariat inter-PNRs - "Pollinisateurs sauvages"

La Région Nouvelle-Aquitaine développe un programme en faveur des « pollinisateurs sauvages ». En accord avec la Région, les cinq Parcs naturels de la Région (Landes de Gascogne, Périgord Limousin, Médoc, Millevaches en Limousin et Marais poitevin) ont engagé une réflexion dans le but de proposer un programme d'actions à l'échelle de leur territoire.

Le PNR Périgord Limousin anime la réflexion et a la charge d'élaborer le projet collectif « inter-Parcs ». A cet effet, le PNR a recruté un agent en service civique financé par les aides attribuées pour ce type de contrat et les participations des PNR partenaires. Le Président propose que le Parc du Marais poitevin apporte sa participation au PNR Périgord Limousin d'un montant de 1.050 euros. Après en avoir délibéré, les membres du Bureau accepte cette proposition et autorise le Président à signer la convention afférente.

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « forêt-bois » : « Plan d'action peuplier Marais poitevin »

Le peuplier représente un double enjeu pour le Marais poitevin, à la fois économique au regard de l'activité forestière et industrielle dont il est le support (sciage et contreplaqué), et paysager. Il constitue un élément majeur de la trame paysagère du « Grand site de France » (Venise verte), support d'une activité touristique importante. Une dynamique collective s'est développée dans le Marais ces dernières années, animée notamment par le PNR du Marais poitevin. La mobilisation des acteurs s'est concrétisée par la mise en place d'un dispositif « d'aide à la plantation » propre au Marais poitevin. Cette dynamique porte ses fruits mais elle ne suffit pas à inverser la tendance de diminution rapide de la ressource.

L'objectif du réseau est de renforcer l'animation en y associant l'ensemble des acteurs concernés : acteurs de la filière peuplier, dans le but de « relancer » la plantation de peupliers dans le Marais poitevin et de l'organiser pour concilier les enjeux économiques, paysagers et environnementaux. Le budget prévisionnel estimé est de 80 000 € TTC, dont 40 000€ financés par l'AMI, 10 000€ par la Banque des territoires, les Régions, auxquels s'ajouteraient des financements des Régions et locaux. Xavier GARREAU confirme la nécessité de sensibiliser et convaincre les éleveurs car ils ne souhaitent plus de peuplier, à chaque coup de vent, les peupliers tombés et non débités viennent gêner le pâturage.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de candidater à ce dispositif pour renforcer l'animation en y associant l'ensemble des acteurs concernés et d'autoriser le Président à signer la convention financière correspondante le cas échéant.

- Prise en charge des frais d'avocat suite aux paroles outrageantes prononcées à l'égard du Président le 12 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président dans le cadre de l'affaire du 12 décembre 2018, à avoir recours à un avocat et à prendre en charge le paiement des honoraires afférents pour le compte du Parc, à compter de la date précitée.

- Retour sur les derniers temps forts et calendrier des projets de manifestations

Fête de la nature à Maillezais le 25 mai 2019

Signature de la convention entre l'Education Nationale et le Parc, le 29 mai 2019

Fête de la transhumance par bateau à « Magné-La Garette », le 1^{er} juin 2019

Coopération européenne Moldavie, réserve Ramsar, les 24 et 25 juin 2019

Show scientifique « Hé ...la mer monte » à Niort, le 27 juin 2019

- **Laiterie**

Suite au délai octroyé aux producteurs pour élaborer leur projet de reprise de l'outil (acquisition et gestion de l'atelier), il est proposé aux membres du Bureau d'adresser un courrier aux producteurs afin d'obtenir une position ferme pour le 31 août prochain.

Par ailleurs, s'agissant des loyers impayés de l'Association des gens et producteurs du Marais poitevin, d'un montant de 10 234 €, les membres du Bureau acceptent la proposition de Catherine TROMAS d'attendre le délai du 31 août pour demander à régulariser la situation.

- **Coopération avec la Moldavie des 24 et 25 juin 2019**

Suite à l'invitation de l'Ambassade de France en Moldavie dans la réserve de biodiversité « Prutul de Jos », labellisée Ramsar, un déplacement sur site a eu lieu les 24 et 25 juin derniers, afin d'échanger sur les sujets de la gestion touristique des sites patrimoniaux et de la préservation et valorisation des milieux naturels.

François BON exprime sa satisfaction quant à la richesse des échanges. Dans le cadre de cette coopération, il en ressort une volonté d'apporter l'expertise du Parc en matière de sensibilisation du citoyen qui pourrait passer par la réalisation de guides et d'actions d'éducation. La réalisation d'une exposition croisée a également été évoquée. Ce travail, financé par des crédits européens, ne demanderait que du temps au Parc. Un appel à projet pour formaliser un plan d'actions est par ailleurs en cours à hauteur de 10 000€

- **Tourisme fluvial**

Le dossier d'aménagement des haltes entre dans une phase de procédures réglementaires.

Le projet de développement du tourisme fluvial est soumis à examen au cas par cas.

Cette procédure au cas par cas des projets, des plans et programmes, a été mise en place par la loi du

12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Elle permet de déterminer, au regard de leurs possibles impacts sur l'environnement, si une évaluation environnementale doit être réalisée. Cette décision est prise par l'autorité environnementale qui apprécie si le projet en question est susceptible ou non d'avoir un impact notable sur l'environnement en se fondant sur une analyse de l'impact potentiel fournis par le maître d'ouvrage.

Les inventaires faune-flore et les analyses paysagères réalisés sur les sites d'implantation des haltes, ainsi que les mesures prévues pour éviter ou réduire les impacts, proposées par le bureau d'étude, permettra à l'autorité environnementale d'apprécier si le projet doit être soumis à évaluation environnementale et donc à obligation ou dispense d'étude d'impacts.

Ainsi, nous ne savons pas encore si le projet est soumis à autorisation environnementale.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a établi un lien entre évaluation environnementale et participation du public : l'article L. 123-2 du code de l'environnement prévoit que les projets soumis à étude d'impacts, sauf exceptions dûment listées, fassent l'objet d'une enquête publique.

Si l'autorité environnementale nous imposait l'étude d'impacts, il nous faudrait engager une enquête publique.

- **Participation du Parc à la Fête de l'Agriculture à Fontenay-le-Comte en août 2020**

Xavier GARREAU sollicite la participation du Parc à la fête de l'agriculture qui se déroulera à Fontenay-Le-Comte en août 2020.

Le Bureau accepte la tenue d'un stand « Parc » lors de cette manifestation.

- **Partenariat financier avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation d'un film destiné à la promotion du territoire Sud Vendée.**

Xavier GARREAU sollicite le Parc pour un partenariat financier destiné à la réalisation d'un film visant la promotion du territoire Sud Vendée et axé sur une dynamique « agriculture, entreprise, stockage de l'eau, transformation des produits agricoles ».

Le Bureau précise qu'un accompagnement technique est envisageable mais que les missions du Parc n'ont pas vocation à financer ce type d'action.

- **Prochaine réunion**

Le Président indique que les prochains Bureau et Comité Syndical se dérouleront le 11 octobre à Luçon.